

Nombre de conseillers titulaires : 156

Nombre de conseillers présents : 108

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre d'absents excusés : 39

### **1 – Administration Générale**

#### **• Désignation d'un adjoint au maire**

Vote à bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 103 / Bulletins blancs et nuls : 8

Gaëtan BERTIN a obtenu 93 voix / David POIRIER a obtenu 1 voix / Henri GRATON a obtenu 1 voix

Suite à ces résultats, le Conseil Municipal, a proclamé Gaëtan BERTIN élu au poste d'adjoint au maire de Montrevault-sur-Èvre au 18ème rang.

### **2 – Finances**

#### **• Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

Le Conseil Municipal a pris acte, à la majorité, du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 instauré par la présentation du Rapport d'Orientation budgétaire.

#### **• Modalités de remboursement de l'avance financière du budget général au budget annexe pôle santé**

Le Conseil Municipal précise à la majorité des membres présents, que cette avance ne sera pas remboursée au budget principal de la ville qu'à partir de 2025 en fonction des résultats budgétaires et en tout état de cause dès que ceux-ci le permettront.

#### **• Indemnités de gardiennage des églises**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'allouer pour chaque gardien des communes déléguées du territoire de Montrevault-sur-Èvre une indemnité d'un montant de 479,86 €. Cette indemnité sera versée par arrêté du Maire à chaque gardien par commune déléguée.

### **3 – Achats/Marchés Publics**

#### **• Création d'un ensemble immobilier, réaménagement de la place de bourg de Saint Quentin en Mauves – lot 7 – Attribution et autorisation de signature**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer le marché de travaux pour la création d'un ensemble immobilier et le réaménagement de la place de bourg à Saint Quentin en Mauves – Lot n° 7 - Plâtrerie-Cloisons sèches à l'entreprise TMB pour un montant de base de 31 163,22 € HT

### **4 – Ressources Humaines**

#### **• Fixation de la participation employeur au contrat prévoyance**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de fixer la participation employeur à 10 € bruts par mois par agent ayant adhéré au contrat de prévoyance à compter du 1er janvier 2019. Cette participation mensuelle sera proratisée au temps de travail.

#### **• Instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessous :

- La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire (44 jours ou 308 heures, consécutifs ou non). La gratification est due

au stagiaire à compter du 1er jour du 1er mois de stage,

- La gratification est accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité,
- Le montant de la gratification est fixé, conformément aux textes en vigueur, à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

#### • Mise en place du Compte Épargne Temps

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'instaurer le compte épargne temps dans les conditions prévues ci-dessous :

- bénéficiaires : fonctionnaires titulaires (TC ou TNC) , agents contractuels (anciennement 1 an),
- alimentation du compte : limite de 60 jours
- conditions complémentaires sur l'utilisation des jours épargnés et leurs modalités stipulés dans le CET,

#### • Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal modifie à la majorité des membres présents, le tableau des effectifs comme suit :

Poste	Grade	N o m b r e	Durée hebdoma- daire de service	Objet	Type de poste	Date
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	1	20/35 <sup>e</sup>	suppression	Poste permanent	Au 1 <sup>er</sup> décembre 2018
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	1	28/35 <sup>e</sup>	création	Poste permanent	Au 1 <sup>er</sup> décembre 2018
Agent d'animation	adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> ème classe	1	29/35 <sup>e</sup>	suppression	Poste permanent	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Agent d'animation	adjoint d'animation principal 2 <sup>e</sup> ème classe	1	18/35 <sup>e</sup>	création	Poste permanent	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019

## **5 – Aménagement du territoire**

### **Installation d'un NRO sur un terrain communal à Saint-Pierre-Montlimart pour le déploiement de la fibre**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents, la cession partielle du terrain cadastré section AI n° 1765 à Anjou Fibre (frais de découpage parcellaire et de bornage pris en charge par Anjou Fibre) ainsi que la convention d'occupation précaire du domaine privé communal.

#### • Échange de terrains avec Maine-et-Loire Habitat à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal constate à la majorité des membres présents, la désaffectation des parcelles cadastrées 313 AD 1035, 313 AD 1036, 313 AD 1037 et 313 AD 1038.

- déclassement du domaine public communal des parcelles 313 AD 1035, 313 AD 1036, 313 AD 1037, 313 AD 1038 et de leur intégration dans le domaine privé de la commune,

- échange sans soulte selon le détail indiqué ci-dessus, pour 4 a 76 ca au profit de l'OPH Maine-et-Loire Habitat et 1 a 84 ca au profit de la commune de Montrevault-sur-Èvre,

• **Lotissement communal Le Belvédère à Montrevault – Modification n°1 du règlement écrit et graphique**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'approuver la modification n° 1 du règlement écrit et graphique du lotissement communal « Le Belvédère » de Montrevault (permis d'aménager modificatif n° 1 du lotissement)

## **6 – Foncier**

• **Vente de parcelles du lotissement La Fontaine à Saint-Pierre-Montlimart à Sèvre Loire Habitat**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de vendre à Sèvre Loire Habitat 2 lots du lotissement La Fontaine à Saint-Pierre-Montlimart pour un montant de 38 000 € TTC.

• **Acquisition de la parcelle A 2508 à Saint Rémy en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'acquérir la parcelle A 2508 à Saint-Rémy-en-Mauges de 83 m<sup>2</sup> appartenant à M. PINEAU, pour un montant de 5€/m<sup>2</sup>.

• **Acquisition de la parcelle A 456 à La Boissière sur Èvre**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'acquérir la parcelle A 456 à La Boissière-sur-Èvre de 735 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints BOSSEAU, pour un montant de 5€/m<sup>2</sup>.

## **7 – Voirie/Réseaux**

• **SIEML – Remplacement d'un luminaire à Saint Rémy en Mauges**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML à St Rémy en Mauges (devis 316-18-90) remplacement du luminaire n° 185 rue des Acacias (dépendance total 947,07 € net de taxe) fonds de concours à verser au SIEML : 710,28 € net de taxe.

• **SIEML – Remplacement d'un luminaire à Saint-Pierre-Montlimart**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML soit 2 182,28 € net de taxe pour le remplacement du mât et de la lanterne du point 690-2 situé avenue de la Frairie, suite à un accident sans tiers à St Pierre Montlimart. Coût total de la dépense : 2909,70 € Net de taxe.

• **SIEML – Remplacement horloge astronomique au Puiset Doré**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML soit 600,27 € Net de taxe pour le remplacement de l'horloge mécanique de l'armoire C5 rue de la Mairie, par une horloge astronomique au Puiset Doré. Coût total de la dépense : 800,36 € Net de taxe.

• **SIEML – Extension de l'éclairage public au Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML soit 2 544,77 € net de taxe pour l'extension du réseau d'éclairage public allée des Chênes au Fief-Sauvin. Coût total de l'opération : 3 393,02 €

## **8 – Installations classées**

• **Avis sur l'extension d'une installation de stockage de produits non dangereux à La Poitevinière**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité des membres présents, au projet d'augmentation de la capacité annuelle de l'ISDND, la création d'un casier amiante et un casier ISDI 3+ au sein de la SAS BRANGEON située « Bois Archambault » à La Poitevinière – BEAUPRÉAU-EN-MAUGES.

## **9 – Environnement**

### **• Avis sur la révision du schéma d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau (SAGE) Layon Aubance Louets**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la majorité des membres présents, au projet de révision du SAGE Layon Aubance Louets,

## **10 – Proximité**

### **• Recensement de la population et rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, de fixer la rémunération des agents recenseurs à 5 € par formulaire "feuille logement" rempli, 40 € par demi-journée de formation (soit 80 € pour les 2 demi-journées), indemnités kilométriques pour remboursement des frais réels de déplacement (sur barème administratif)

## **11 – Sports**

### **• Subvention exceptionnelle Escalabur**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, d'attribuer la somme de 500 € au titre d'une subvention exceptionnelle à l'association SCALA pour l'organisation de l'événement « Escalabur »

## **12 – Affaires Scolaires**

### **• Transports scolaires – Participation communale 2018/2019**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents, que le financement du transport scolaire auprès de Mauges Communauté pour les élèves du primaire est approuvée comme le tableau ci-après. La participation des familles sera prise en charge par la commune de Montrevault sur Evre.

Catégorie	Tarif Mauges Communauté 2018/2019	Montant de la participation communale 2018/2019	Montant de la participation des familles 2018/2019
Elève du 1 <sup>er</sup> degré en RPI	84,00 €	0,00 €	84,00 €
Elève du 1 <sup>er</sup> degré subventionné	84,00 €	0,00 €	84,00 €
Elève du 1 <sup>er</sup> degré partiellement subventionné	288,00 €	204,00 €	84,00 €

**Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 17 Décembre 2018 à 19 heures 30**